ABEILLES COURONNEES PRODUCTIONS
SARL au capital de 8000€ euros
Siège social : 48 rue Eugène Carrière 75018 PARIS
911 482 461 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 31 octobre 2023

Le 31/10/2023
A 16h

Les associées de la Société Abeilles Couronnées Productions se sont réunies ce jour au 13 rue Danton 94270 Le Kremlin-Bicêtre, au domicile de l'associée Stéphanie Girerd, en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale est présidée par Mélissa Petitjean-Hèche (la « Présidente de séance ») en sa qualité d'associée.

La Présidente de Séance constate que les Associées présentes détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Nomination d'un nouveau gérant à la suite de la démission de M. Michel Alexandre
- Transfert du Siège Social
- Modification corrélative des statuts
- Modification de l'Objet Social
- Pouvoir

Les associées reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués.

La discussion générale est ensuite ouverte. La Présidente de séance fournit toutes les précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

RESOLUTIONS

- PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michel Alexandre de son mandat de gérant, par Lettre RAR du 31 octobre 2023 à compter du 1er Novembre 2023 et désigne en remplacement, pour une durée indéterminée, Mélissa Petitjean-Hèche, née le 12 juin 1978 aux Lilas, demeurant 52 rue du Parc 93130 Noisy-le-Sec.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au domicile de Mme Mélissa Petitjean-Hèche 52 rue du Parc 93130 Noisy-le-Sec à compter de ce jour.
Il est précisé que Mme Petitjean-Hèche est propriétaire de son domicile, un pavillon individuel qui n'est pas soumis à un règlement de co-propriété.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

SG MPH

- TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 4, 9 et 11 des statuts qui deviennent :

ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé au :
52 rue du Parc
93130 Noisy-Le-Sec

Il pourra être transféré en tout autre lieu en France métropolitaine par simple décision des associées.

ARTICLE 9 – Gérance

La société est administrée par un.e gérant.e.
Est nommée Madame Mélissa Petitjean-Hèche, demeurant 52 rue du Parc 93130 Noisy-Le-Sec, née le 12/06/1978 aux Lilas (93), en qualité de premier gérante de la Société.
Madame Petitjean-Hèche est nommée en date du 1er novembre 2023.

ARTICLE 11 – Rémunération du/de la Gérant.e

La rémunération du/de la gérant.e est fixée par décision collective ordinaires des associées. Elle peut être modifiée à tout moment dans les mêmes conditions.
La fonction est exercée à titre gracieux par Madame Mélissa Petitjean-Hèche pour une durée indéterminée.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

- QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts qui devient :

ARTICLE 2 – Objet social

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la production, la réalisation, la distribution, l'exploitation, l'importation et l'exportation de films cinématographiques de courts métrages,

- la production, la réalisation, la distribution, l'exploitation, l'importation et l'exportation de films télévisuels, d'œuvres et d'industries audiovisuelles,

- la production audiovisuelle d'émissions télévisuelles (magazines, jeux télévisés, etc.), de clips vidéos, de films d'entreprises et institutionnels,

- l'organisation de manifestations événementielles, culturelles, sportives, de festivals, de foires, de tournées théâtrales, d'avant-premières, etc., se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, la gestion des budgets publicitaires de toutes formes et de toutes industries,

SG

MPH

- toutes études particulières, marchés, gestion et autres formes concernant l'industrie du spectacle cinématographique, télévisuel, disques, éditions ou toute forme de spectacle,

- l'exploitation de télévision par câble, télévisions locales, télévisions numériques, sous toutes ses formes actuelles et avenir,

- toutes activités liées directement ou indirectement au média Internet ou tout autre moyen de communication audiovisuel et notamment la production de contenus pour le Web, de jeux, de conception de sites, le développement de business électroniques,

- l'acquisition, l'exploitation, la production, l'exécution, la diffusion, la représentation sous quelque forme que ce soit et par n'importe quel moyen et notamment par la vente, la location, la publication, l'édition, la reproduction graphique, musico-mécanique, photographique, sonore et visuel, cinématographique, par tout procédé actuellement connu, papier, disques, films, bandes, radio, télévision, télécommunications, presse, cassette, DVD, Vidéo à la demande, Internet, supports numériques etc., et par tout procédés qui seront découverts à l'avenir, des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audiovisuelles sous quelque forme qu'elles se présentent, opéras, ballets, opérettes, mélodies, chansons, sketches, films long-métrage, films courts-métrages, spots publicitaires et spots, articles de presse, programmes courts, reportages, sites internet, etc..

- l'édition, la production, la diffusion, la publication de toute œuvre littéraire, musicale, picturale et plus généralement culturelle, ainsi que toutes les opérations dépendant de la communication et de la formation à la communication,

- l'édition, la production, la diffusion, la publication sous toutes ses formes est partout procédé existant ou à venir, et pour usages d'œuvres de l'esprit, et en particulier d'œuvres de caractère artistique ou scientifique,

- l'édition, la conception, l'élaboration, la fabrication et la commercialisation de tout produit sur tous supports destinés aux loisirs, à la formation et à l'enregistrement,

- la production et l'organisation de spectacles ;

- la perception des droits d'auteur de toutes natures, afférentes à la propriétés desdites œuvres, dans toute l'étendue ne pouvait disposer le créateur, dont il pourra disposer éventuellement par la suite et dans les limites fixées par la législation et la représentation des intérêts professionnels, matériels et moraux des créateurs des œuvres acquises par la société, auprès des tiers, et notamment auprès des organismes publics ou privés, ainsi qu'auprès des groupements professionnels français ou étrangers (syndicats, sociétés d'auteurs, etc.),

- la prise, l'acquisition, la concession, la cession, la prise de licence, la gestion, l'exploitation sous toutes formes (fabrication, distribution...), directement ou indirectement de tous droits corporels ou incorporels concernant ces activités tels que ceux relatifs à la propriété industrielle, aux brevets, dessins, marques, modèles, droits d'auteurs, dénomination commerciales, droits voisins, droits dérivés (notamment le merchandising du nom et/ou de l'image d'artistes interprètes) ainsi que leurs diverses manifestations et ce, quel qu'en soit le support, connu ou à connaître, ainsi que leur mise en œuvre ;

- toutes prestations de services au profit des professionnels et des amateurs de cinéma, dans le domaine de l'audiovisuel et du spectacle, les prestations sous forme de sous-traitance partielle ou

SG

MPH

totale en super 8, 16, 35 mm, vidéos, diapositives, format numérique ou autres qui seraient appelés à se développer, la fourniture partielle ou totale d'équipements de tournage et de post-production, de prestations spéciales, banc-titre, photocopies, dessins, etc.

- l'acquisition, la location et la revente de matériel pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant l'activité de la société,

- l'activité de conseil technique et artistique pour toutes activités, ainsi que la formation, à la conception de films destinés notamment mais pas exclusivement à l'éducation et à la formation.

- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, de tous fonds de commerce ou établissements ;

et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, publicitaires, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

- CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir à un porteur de présentes pour procéder aux formalités afférentes aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associées.

Associée
Mélissa Petitjean-Hèche

Associée
Stéphanie Girerd